



**Neuvième Conférence ministérielle
« Un environnement pour l'Europe »**

Nicosie, 5-7 octobre 2022

**Rapport final sur la mise en œuvre de l'Action de Batumi
pour un air plus pur (2016-2021)**



NATIONS UNIES



Commission économique pour l'Europe

Neuvième Conférence ministérielle

« Un environnement pour l'Europe »

Nicosie, 5-7 octobre 2022

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**De Dobris à Nicosie : trente ans de coopération environnementale
dans la région paneuropéenne****Rapport final sur la mise en œuvre de l'Action de Batumi
pour un air plus pur (2016-2021)****Note du Comité des politiques de l'environnement de la Commission
économique pour l'Europe et du Bureau de l'Organe exécutif de
la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière
à longue distance***Résumé*

Lors de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Batumi (Géorgie), 8-10 juin 2016), les ministres ont approuvé l'Action de Batumi pour un air plus pur, se sont félicités des initiatives lancées par les pays intéressés et d'autres parties prenantes en vue d'améliorer la qualité de l'air et ont invité les pays et les autres parties prenantes à mettre en œuvre l'Action de Batumi^a. Ils ont aussi demandé au Comité des politiques de l'environnement d'organiser, en 2018, un examen à mi-parcours de la mise en œuvre des principaux résultats de la Conférence, dont l'Action de Batumi^b.

À sa vingt-troisième session (Genève, 14-17 novembre 2017), le Comité des politiques de l'environnement a invité les parties prenantes à rendre compte des progrès réalisés pour ce qui était de concrétiser les engagements pris dans le cadre de l'Action de Batumi pour un air plus pur^c, sur la base d'un modèle de questionnaire qu'avait mis au point le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe, en consultation avec les bureaux du Comité et de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. À sa vingt-quatrième session (Genève, 29-31 janvier 2019), le Comité a accueilli favorablement le document « Mise en œuvre de l'Action de Batumi pour un air plus pur : favoriser la prise de mesures visant à améliorer la qualité de l'air » (ECE/CEP/2019/6) et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements volontaires des États membres et des organisations participant à l'Action de Batumi. Le Comité a aussi invité les États membres et les autres parties prenantes à continuer de participer activement à l'Action de Batumi^d.

À sa vingt-septième session (Genève (hybride), 3-5 novembre 2021), le Comité des politiques de l'environnement a pris note du projet de liste des documents à établir pour la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe^e ». Dans cette liste figurait le rapport final sur la mise en œuvre de l'Action de Batumi.



L'outil d'établissement de rapports en ligne relatif au « Rapport final "Un environnement pour l'Europe" de l'Action de Batumi pour un air plus pur (BACA) » a été lancé par le secrétariat de la CEE le 28 février 2022. Un consultant a été engagé par la CEE pour aider le secrétariat à élaborer le rapport.

À sa session extraordinaire (Genève (hybride), 9-12 mai 2022), le Comité des politiques de l'environnement a remercié le secrétariat et le consultant de la CEE, qui avaient élaboré le projet de Rapport final sur l'application de l'Action de Batumi pour un air plus pur ; il a ensuite demandé au Bureau de mettre la dernière main audit Rapport, avec l'appui du secrétariat de la CEE et en coopération avec les parties prenantes concernées, et de le publier en tant que document officiel pour la Conférence de Nicosie^f.

Le document vise à faciliter le débat, en donnant des informations de base aux délégations et en les aidant ainsi à se préparer aux discussions de la Conférence ministérielle, en particulier sur le point 2 de l'ordre du jour.

^a ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.1, par. 7.

^b Ibid., par. 16.

^c ECE/CEP/2017/5, par. 38.

^d ECE/CEP/2019/2, par. 25.

^e ECE/CEP/2021/2, par. 32 c).

^f ECE/CEP/S/2022/2, par. 34.

I. Introduction

1. À la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Batumi, 8-10 juin 2016), l'Action de Batumi pour un air plus pur a été lancée et un ensemble d'engagements volontaires ont été pris par les pays pour améliorer la qualité de l'air, et protéger la santé humaine et les écosystèmes. Plus précisément, les objectifs de l'Action de Batumi pour un air plus pur sont les suivants :

a) Présenter aux gouvernements et autres parties prenantes, pour examen, une liste de mesures concrètes pouvant être prises pour s'attaquer aux problèmes de pollution atmosphérique aux niveaux local, national et régional ;

b) Inciter à l'action sur les questions de pollution atmosphérique qui ne sont pas actuellement prises en compte ;

c) Appuyer la poursuite de la mise en œuvre des engagements au titre de la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur la pollution atmosphérique) et de ses Protocoles ;

d) Inviter les parties prenantes (organisations internationales, donateurs et organisations non gouvernementales (ONG)) à soutenir les mesures visant à améliorer la qualité de l'air, en particulier celles concernant le renforcement des capacités et l'assistance technique ;

e) Inviter les gouvernements à s'engager de leur plein gré à mettre en œuvre des actions spécifiques et à faire part de leurs réussites et de futures difficultés lors des prochaines réunions du Comité des politiques de l'environnement de la CEE.

2. Les engagements volontaires pris dans le cadre de l'Action de Batumi pour un air plus pur couvrent les principaux aspects de la gestion de la qualité de l'air, depuis la surveillance et l'évaluation de la qualité de l'air jusqu'à l'échange d'informations et à la sensibilisation, en passant par les politiques de réduction des émissions et le renforcement des capacités. Les initiatives relatives à l'Action de Batumi pour un air plus pur sont prises aux niveaux municipal, national et régional. Elles s'inscrivent dans la période 2016-2021.

3. Vingt-sept pays¹ et quatre organisations² se sont engagés à prendre des initiatives (110 au total) dans le cadre de l'Action de Batumi pour un air plus pur.

4. Les initiatives en faveur desquelles les pays et organisations se sont engagés dans le cadre de l'Action de Batumi sont disponibles sur le site Web de la CEE³. De plus, une compilation des initiatives présentées à la Conférence ministérielle de Batumi est disponible dans un document d'information soumis à la Conférence⁴.

5. L'outil d'établissement de rapports en ligne relatif au « Rapport final "Un environnement pour l'Europe" de l'Action de Batumi pour un air plus pur (BACA) » a été lancé le 28 février 2022.

¹ Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Canada, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Slovaquie, Suède, Suisse et Tchéquie.

² La Commission économique pour l'Europe (CEE), le Conseil des ministres des pays nordiques, le Centre régional pour l'environnement en Europe centrale et en Europe de l'Est, et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

³ Voir <https://unece.org/baca>.

⁴ Voir Batumi Action for Cleaner Air: a compilation of actions by countries and organizations (ECE/BATUMI.CONF/2016/INF/39), disponible sous « Documents and materials », « INF documents », à l'adresse www.unece.org/environmental-policy/environment-for-europe/efe-conferences/batumi-conference/welcome.html.

6. Le présent rapport synthétise les réponses reçues de 20 pays⁵ et de deux organisations⁶, ainsi que les renseignements recueillis lors de l'examen à mi-parcours réalisé en 2018 concernant les pays⁷ dans lesquels des données n'avaient pas pu être collectées. Il décrit les progrès réalisés pour 88 (80 %) des 110 engagements pris dans le cadre de l'initiative « Action de Batumi pour un air plus pur » (voir le tableau ci-dessous).

Nombre d'engagements pris/indiqués par les participants à l'Action de Batumi pour un air plus pur

Albanie	0	Tchéquie	1/1	Italie	1/1	Norvège	0	Suisse	5/5
Andorre	0	Danemark	0	Kazakhstan	0	Pologne	5/5	Tadjikistan	0
Arménie	1/0	Estonie	4/4	Kirghizistan	0	Portugal	1/0	Türkiye	0
Autriche						République de Moldova			
	2/2	Finlande	0	Lettonie	2/2		3/3	Turkménistan	0
Azerbaïdjan	1/1	France	5/5	Liechtenstein	0	Roumanie	3/3	Ukraine	0
Bélarus						Fédération de Russie			
	5/0	Géorgie	7/7	Lituanie	2/2		0	Royaume-Uni	0
Belgique	5/0	Allemagne	1/1	Luxembourg	0	Saint-Marin	0	États-Unis	6/6
Bosnie-Herzégovine	0	Grèce	0	Malte	0	Serbie	0	Ouzbékistan	4/4
Bulgarie								Conseil des ministres des pays nordiques	
	0	Hongrie	4/4	Monaco	0	Slovaquie	0		1/1
Canada	17/17	Islande	0	Monténégro	0	Slovénie	3/0	REC CEE	4/0
Croatie	5/5	Irlande	0	Pays-Bas	2/2	Espagne	1/1	CEE	2/2
Chypre				Macédoine du Nord					
	0	Israël	0		0	Suède	4/4	OMS	3/0

Abréviations : REC CEE : Centre régional pour l'environnement en Europe centrale et en Europe de l'Est, OMS : Organisation mondiale de la Santé.

7. Le rapport fait aussi ressortir les tendances et les mesures que devront prendre à l'avenir les différentes parties prenantes. Des exemples illustrent les progrès et les réalisations accomplis, ainsi que les difficultés rencontrées et les initiatives à envisager. Enfin, le document résume les opinions des pays sur l'utilité de l'Action de Batumi pour un air plus pur.

II. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'Action de Batumi pour un air plus pur

8. Dans l'ensemble, des progrès concernant 88 engagements ont été signalés dans le cadre des enquêtes finales et à mi-parcours⁸, ce qui indique que, globalement, des progrès significatifs ont été obtenus dans la mise en œuvre de l'Action de Batumi pour un air plus pur (voir la figure ci-dessous). Sur ces 88 engagements, 66 ont été réalisés, deux ont été signalés comme étant à la fois « en cours » et « mis en œuvre », 19 sont en cours et un seul n'a pas été mis en œuvre. Pour 22 engagements, aucune information n'a été soumise.

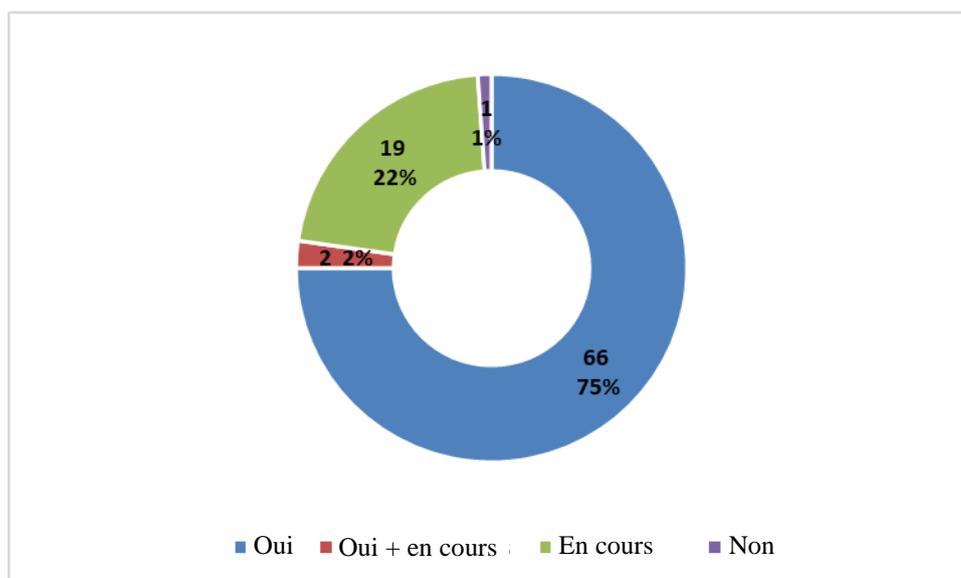
⁵ Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Canada, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Suède, Suisse et Tchéquie.

⁶ CEE et Conseil des ministres des pays nordiques.

⁷ Bélarus, France, Pays-Bas et Portugal.

⁸ À partir de l'enquête à mi-parcours, seuls les engagements signalés comme « mis en œuvre » ont été pris en compte.

Progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements au titre de l'Action de Batumi pour un air plus pur



A. Mise en place d'activités de surveillance et d'inventaires des émissions systématiques, comparables et transparents

9. Dix pays⁹ et une organisation¹⁰ ont pris 15 engagements concernant la mise en place ou l'amélioration d'activités de surveillance et d'inventaires des émissions systématiques, comparables et transparents.

Activités de surveillance

10. Le Canada a mis en avant le Programme du réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique, qui est opérationnel dans chaque province et territoire canadiens. Concrètement, il existe actuellement 286 sites de surveillance, situés dans 203 communautés. Il a également été signalé que les normes de qualité de l'air pour le dioxyde de soufre (SO₂) et le dioxyde d'azote (NO₂) pour les années 2020 et 2025 avaient été établies en 2017, et que, pour 2025, une norme plus stricte pour l'ozone (O₃) avait été fixée en 2019.

11. La France a mis en place une plateforme nationale de prévisions concernant la qualité de l'air, qui comporte un site Web où l'on peut désormais trouver des prévisions à trois jours¹¹. Le Service météorologique hongrois a mis au point un outil de modélisation et un système de prévisions concernant la qualité de l'air. Les résultats de la modélisation sont disponibles sur la page Web du Service¹². L'outil de modélisation est aussi utilisé pour estimer l'effet des mesures de réduction des émissions dans le cadre de la planification des activités.

12. S'agissant de l'évaluation de la qualité de l'air, la Géorgie est passée aux normes de qualité de l'air de l'Union européenne (valeurs limites et cibles, seuils et plafonds d'évaluation, seuils d'alerte et d'information, etc.) le 1^{er} août 2018 ; diverses mesures ont été mises au point et appliquées dans ce cadre. Le pays a considérablement amélioré son système de surveillance de la qualité de l'air en faisant passer le nombre de stations de surveillance automatique de un à huit et en établissant un prélèvement passif d'échantillons dans 25 municipalités. En outre, le réseau de surveillance a été renforcé par trois équipements de surveillance gravimétrique de la qualité de l'air, qui ont permis de commencer à surveiller

⁹ Azerbaïdjan, Canada, France, Géorgie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Moldova, Roumanie et Ouzbékistan.

¹⁰ OMS.

¹¹ Disponible sur : www2.prevoir.org.

¹² Voir <https://legszenyezetseg.met.hu/en/modelling/map>.

les métaux lourds (plomb (Pb), arsenic (As), cadmium (Cd) et nickel (Ni)) et le benzo(a)pyrène, conformément à la méthode de l'Union européenne. Qui plus est, afin d'améliorer le système de surveillance de la qualité de l'air, plusieurs initiatives importantes ont été prises, dont : l'établissement d'une modélisation de la qualité de l'air, l'amélioration de l'assurance et du contrôle de la qualité, la mise en place de critères de surveillance de la qualité de l'air fondés sur les directives pertinentes de l'Union européenne, et l'élaboration d'un plan de développement du réseau de surveillance de la qualité de l'air. Les données sur la qualité de l'air sont disponibles sur le portail géorgien de la qualité de l'air¹³.

13. L'Azerbaïdjan et l'Ouzbékistan ont fait état de l'amélioration de leur réseau de surveillance de la qualité de l'air ambiant. L'Azerbaïdjan a notamment acheté six stations de surveillance fixes automatiques et un laboratoire mobile moderne. L'Ouzbékistan a installé deux stations de surveillance automatique à Tachkent et mis au point un système électronique de collecte, d'analyse et de stockage des informations sur l'état de l'environnement et les sources de pollution.

14. La Lettonie a achevé la modernisation de son réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique. Trois nouvelles stations de mesure de la qualité de l'air ont été installées et cinq stations existantes ont été modernisées. De plus, un nouveau système de collecte de données a été installé et des données en temps réel ont été mises à la disposition du public via l'Indice de qualité de l'air¹⁴. On a amélioré et étendu la portée des programmes de mesure des polluants, comme prévu, pour inclure des mesures horaires automatiques du monoxyde de carbone dans toutes les stations de mesure de la qualité de l'air dans les zones de circulation et on a élargi la gamme des benzènes, toluènes et xylènes (hydrocarbures aromatiques) pour inclure l'éthylbenzène et les o-, m- et p-xylènes dans les stations urbaines. En outre, on a installé des échantillonneurs automatiques et à grand volume d'air à Rucava (Lettonie) pour mesurer les métaux lourds, les hydrocarbures aromatiques polycycliques, les cations, les anions et le carbone organique/carbone élémentaire.

15. La Roumanie a étendu son réseau de surveillance de la qualité de l'air en ajoutant 18 nouveaux points d'échantillonnage pour la mesure en continu des polluants suivants : dioxyde d'azote (NO₂) et oxydes d'azote (NO_x) dans une zone ; l'ozone (O₃) dans six zones ; composés organiques volatils (benzène, toluène, éthylbenzène, xylène) dans quatre zones ; particules en suspension (PM₁₀ et PM_{2.5}) dans cinq zones, et particules fines (PM_{2.5}) dans deux zones.

Inventaires des émissions

16. Le dernier Rapport d'inventaire des émissions de polluants atmosphériques¹⁵ du Canada a été élaboré et publié aux niveaux national, provincial et territorial. Il couvre la période 1990-2020 et les émissions de 17 polluants atmosphériques.

17. La France a rendu compte de l'élaboration et de la mise à jour annuelle de ses inventaires nationaux des émissions de polluants atmosphériques (accessibles au public en ligne)¹⁶.

18. La Géorgie a mis en place un système de rapports électroniques pour l'inventaire annuel des émissions provenant de sources fixes¹⁷. Le système – opérationnel depuis 2017 – a permis de réduire considérablement le temps consacré à l'établissement de rapports et à l'analyse, et d'augmenter la quantité et la qualité des données reçues. Les informations sur les sources ponctuelles et leurs émissions sont disponibles en ligne¹⁸. Le pays a aussi complété son inventaire des émissions en établissant des séries chronologiques complètes (de 1990 à 2020) et en utilisant la dernière version du guide EMEP/EEE (2019). Des projections d'émissions pour les années 2020, 2025 et 2030 ont également été réalisées.

¹³ Voir <http://nea.gov.ge/>.

¹⁴ Voir <https://aqicn.org/map/latvia/>.

¹⁵ Voir <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/pollution-atmospherique/publications/rapport-inventaire-emissions-2022.html>.

¹⁶ Voir www.citepa.org/fr/activites/inventaires-des-emissions/secten.

¹⁷ Voir <http://nea.gov.ge/>.

¹⁸ Voir <http://map.emoe.gov.ge/>.

19. La Lituanie a élaboré un plan d'amélioration de l'inventaire national des émissions de polluants atmosphériques pour la période 2015-2022. Le pays s'est employé à obtenir des données sur les activités plus détaillées, ce qui a permis d'améliorer le processus d'inventaire des émissions en passant à des méthodes de niveau 2.

20. En 2017, la République de Moldova a créé un registre des rejets et transferts de polluants. Depuis lors, le nombre d'opérateurs enregistrés et déclarants a plus que doublé, passant de 75 en 2017 à 192 en 2020.

21. La Roumanie a amélioré son inventaire national des émissions en adoptant une méthode moderne¹⁹, en estimant les émissions à l'aide de méthodes de niveau 2 pour certains secteurs clefs et en tenant compte des recommandations formulées à l'issue d'un examen des inventaires d'émissions du pays par la Commission européenne.

B. Mise en place de programmes nationaux d'action visant à réduire la pollution atmosphérique

22. Cinquante-trois engagements sont consacrés aux activités et mesures de réduction de la pollution.

Stratégies et politiques multisectorielles

23. La République tchèque a indiqué qu'elle avait respecté son engagement national de réduction des émissions pour 2020, conformément au protocole de Göteborg tel que modifié et que, pour la plupart des polluants, elle avait même obtenu une réduction des émissions bien supérieure à son engagement. Elle a aussi mentionné des synergies avec les politiques climatiques, qui avaient eu un impact sur la réduction significative du SO₂, en raison d'une diminution de la consommation de charbon.

24. La Croatie, l'Estonie, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, les Pays-Bas, la Pologne, la Roumanie, la Suisse et les États-Unis d'Amérique ont adopté des plans, programmes et stratégies nationaux de réduction de la pollution atmosphérique, dont des mesures visant à réduire les émissions dans plusieurs secteurs clefs (transports, agriculture, énergie et chauffage).

25. La Géorgie a fixé des limites relatives à la teneur en soufre de certains combustibles liquides, conformément aux dispositions de la Directive européenne sur le soufre²⁰, qui fixe des règles concernant les combustibles utilisés dans les secteurs des transports, de l'industrie, des ménages, de l'énergie et autres.

Transports

26. La Croatie, la Géorgie et la Hongrie ont mis au point de nouveaux systèmes de taxation pour soutenir la rénovation des parcs automobiles et la promotion de véhicules plus propres, notamment les véhicules électriques ou hybrides. La France, la Géorgie, la Hongrie et la Lituanie ont soutenu l'augmentation de la part des véhicules électriques par l'amélioration des infrastructures de recharge, la sensibilisation et la mise en place d'un cadre législatif incitatif. La rénovation des parcs automobiles et la promotion de véhicules plus propres ont également été notées par l'Azerbaïdjan.

27. La France et la Hongrie ont introduit des « certificats de qualité de l'air » ou des « plaques d'immatriculation vertes » qui permettent de repérer les véhicules en fonction de leur niveau d'émission et qui peuvent être utilisés par les autorités locales pour moduler leurs politiques de circulation et de stationnement des véhicules. La France a établi plusieurs zones où la circulation des véhicules à fortes émissions est restreinte. Pour réduire les émissions du

¹⁹ L'édition la plus récente (2019) du Guide EMEP/EEA est disponible à l'adresse suivante : <https://www.eea.europa.eu/publications/emep-eea-guidebook-2019>.

²⁰ Directive (UE) 2016/802/ du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 concernant une réduction de la teneur en soufre de certains combustibles liquides, *Journal officiel de l'Union européenne*, L 132 (2016), p. 58 à 78.

secteur des transports, la France a mis en place un programme national de subventions au remplacement des véhicules anciens par de nouveaux véhicules plus propres.

28. La Géorgie, la Hongrie et la Pologne ont fait état de la poursuite de leurs programmes de remplacement des autobus. Les autorités de Tbilissi ont notamment remplacé l'ensemble du parc municipal d'autobus, qui était en mauvais état et vétuste, par 680 nouveaux autobus Euro 5 et Euro 6 et 1 000 nouveaux minibus.

29. L'amélioration des normes de qualité des carburants a été soulignée par le Canada, la Géorgie et les États-Unis d'Amérique. La Géorgie a considérablement amélioré la qualité de l'essence moteur et du gazole, atteignant les normes Euro 5 pour l'essence en 2017 et les normes Euro 4 pour le gazole en 2019, une nouvelle amélioration étant prévue pour atteindre les normes Euro 5 au 1^{er} janvier 2023. Le Canada est passé à une essence moteur à très faible teneur en soufre (12 parties par million (ppm)) en 2020 et a mis à jour la réglementation sur la teneur en soufre du gazole en 2017. Les États-Unis d'Amérique ont amélioré la qualité de l'essence moteur parallèlement à la mise en œuvre de nouvelles normes d'émission des véhicules. Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'Ouzbékistan a établi des normes d'émission Euro 4 pour les véhicules des catégories « M » (véhicules transportant des passagers) et « N » (véhicules transportant des marchandises (par exemple, des camions)), équipés de moteurs à gaz, à essence ou à gazole.

30. La Géorgie et la Lituanie ont mis l'accent sur les progrès réalisés en matière d'infrastructures routières pour les transports en commun. Plus précisément, à Tbilissi, des couloirs d'autobus ont été installés dans de nombreuses rues principales. La Lituanie a établi 20 plans de mobilité urbaine durable. Le développement du système de métro est une autre réalisation importante qui a été accomplie à Tbilissi, avec une nouvelle station et 40 nouvelles voitures. La Lituanie a quant à elle fait état de l'acquisition de 10 trains au diesel de dernière génération et de 13 trains électriques.

31. La Hongrie et la Lituanie ont fait état de la mise en place d'infrastructures pour les piétons et les cyclistes, et de la construction de routes secondaires.

32. La Géorgie a rétabli le contrôle technique périodique obligatoire afin de réduire les émissions du transport routier. La Lituanie a introduit un système de taxation électronique des véhicules commerciaux et un nouveau système de stationnement décourageant le recours inutile aux véhicules automobiles commerciaux ou privés.

Industrie

33. Le Canada et la République de Moldova ont fait état d'activités visant à réduire les émissions de composés organiques volatils (COV). En particulier, la République de Moldova a adopté des lois portant réglementation des COV contenus dans les peintures, les vernis et les matériaux de retouche automobile, ainsi que des règlements sur la réduction des émissions de COV provenant du stockage et de la distribution de l'essence moteur. Le Canada a pris des mesures pour réduire les émissions de COV provenant des raffineries de pétrole, de l'asphalte et des produits de finition pour véhicules.

34. Le Canada et les États-Unis d'Amérique ont fixé des règles concernant les émissions fugitives provenant d'équipements qui fuient dans le secteur du pétrole et du gaz naturel.

35. En 2020, le Canada a mis à jour sa réglementation sur les émissions des engins à moteurs diesel non routiers et fixes. Un code de pratique visant à réduire les émissions de particules fines (PM_{2,5}) du secteur de l'aluminium²¹ a été élaboré au Canada.

Chauffage résidentiel

36. La Hongrie a lancé un programme d'efficacité énergétique des bâtiments doté d'un budget important. Ce programme devrait réduire les émissions de PM₁₀ provenant des processus de combustion dans le secteur résidentiel. Le Canada et les États-Unis d'Amérique ont pris des mesures pour améliorer la qualité des appareils résidentiels de chauffage au bois. Depuis le 15 mai 2015, les États-Unis ont adopté des normes d'émission de niveau 1 pour

²¹ <https://publications.gc.ca/site/fra/9.806322/publication.html>.

tous les appareils résidentiels de chauffage au bois fabriqués et vendus sur leur territoire. En mai 2020, l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis a arrêté la version définitive des normes visant à limiter la quantité de particules que les nouveaux chauffages au bois fabriqués et vendus à l'avenir pourront émettre. Le Canada fournit des conseils sur les meilleures pratiques d'utilisation de ces appareils par le biais du Code de pratiques pour les appareils résidentiels de chauffage au bois²².

C. Amélioration de la sensibilisation du public

37. L'information et la sensibilisation du grand public et de groupes ciblés contribuent de manière essentielle au succès de la mise en œuvre de mesures précises de réduction des émissions et, en général, de toute politique relative à la qualité de l'air. Il est donc nécessaire de poursuivre la diffusion d'informations sur la qualité de l'air et sur les mesures d'amélioration prises dans ce domaine. Dans le cadre de l'initiative « Action de Batumi pour un air plus pur », 13 engagements ont été pris par neuf pays²³ et deux organisations²⁴.

38. La Hongrie et la Suisse ont fait état de campagnes de sensibilisation aux problèmes de qualité de l'air qu'ils avaient réalisées. La Hongrie mène une campagne intitulée « Heat wise! ». Une page Web spéciale²⁵ fournit des informations utiles concernant divers thèmes de la campagne, sur différents supports (affiches, dépliants, vidéos, télévision, radio, presse écrite et publicités imprimées ont été utilisés pour diffuser largement des informations importantes pendant la campagne). La Suisse a mis en œuvre des mesures de communication au niveau national²⁶, et a créé et diffusé une vidéo²⁷ sur le cycle de l'azote.

39. La Géorgie, la Pologne, l'Espagne et l'Ouzbékistan ont créé des portails sur la qualité de l'air ambiant²⁸ où le grand public trouve des données actualisées et historiques sur la qualité de l'air, des inventaires des émissions, des plans relatifs à la qualité de l'air, des mesures de réduction des émissions, des recommandations sanitaires pour chaque indice de qualité de l'air et des recommandations sur la protection de l'air.

40. Le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe a rendu compte d'initiatives visant à mieux faire connaître la Convention et, d'une manière générale, les problèmes de pollution atmosphérique dans l'ensemble de la région de la CEE, en particulier par des interventions dans différents forums internationaux et diverses activités de communication.

D. Renforcement des capacités et appui technique

41. Six pays²⁹ et quatre organisations³⁰ ont pris 13 engagements pour accroître leurs capacités et fournir un soutien technique dans le domaine de la protection de l'air.

42. L'Autriche a fait état des progrès accomplis grâce aux activités de formation et aux ateliers, s'agissant de renforcer les capacités administratives des autorités nationales responsables des inventaires des émissions de polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre ; dans ce contexte, le pays a établi et renforcé le système d'inventaire national et a amélioré l'inventaire des émissions atmosphériques et des gaz à effet de serre, conformément

²² Voir https://publications.gc.ca/collections/collection_2013/ccme/En108-4-52-2012-fra.pdf.

²³ Bélarus, Espagne Géorgie, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie et Suisse.

²⁴ Abréviations: REC CEE: Centre régional pour l'environnement en Europe centrale et en Europe de l'Est.

²⁵ Voir www.futsokosankampany.hu/.

²⁶ Voir www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/documentation/magazine/magazine2021-1-un-danger-invisible.html.

²⁷ Voir www.youtube.com/watch?v=9Y1nyJPHujc.

²⁸ Voir, respectivement, <http://air.gov.ge>, <https://powietrze.gios.gov.pl/pjp/home>, www.ica.miteco.es et <https://monitoring.meteo.uz>.

²⁹ Allemagne, Autriche, États-Unis d'Amérique, Suède, Suisse, et Ouzbékistan.

³⁰ La CEE, le Conseil des ministres des pays nordiques, le Centre régional pour l'environnement en Europe centrale et en Europe de l'Est, et l'Organisation mondiale de la Santé.

aux conventions pertinentes³¹. L'Autriche a aussi mis l'accent sur l'aide qu'elle avait apportée à l'Arménie et à l'Azerbaïdjan pour la conception et la mise au point de systèmes modernisés de surveillance de la qualité de l'air. L'Azerbaïdjan a mis en avant des activités de renforcement des capacités dans plusieurs domaines, dont : l'évaluation initiale de la qualité de l'air, l'audit interne, l'inventaires des émissions, le logiciel COPERT, l'indice de qualité de l'air, la détermination et la caractérisation du territoire des points de surveillance de la qualité de l'air, et l'utilisation des dispositifs OPSIS³².

43. L'Allemagne et la CEE ont mis l'accent sur les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique en Europe de l'Est, dans le Caucase et en Asie centrale en vue de la ratification et de la mise en œuvre du Protocole de Göteborg, de l'élaboration et la mise en place de politiques, de mesures et de dispositions législatives relatives à la gestion de la qualité de l'air, de l'instauration d'un système de permis intégré, de l'amélioration de la qualité des inventaires des émissions, de l'élaboration d'une projection relative aux émissions et de la promotion des meilleures techniques disponibles. Pour sa part, la Suisse a promu la ratification des Protocoles de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance dans le Caucase et en Asie centrale en mettant en place divers plans d'action et en organisant des ateliers et d'autres activités.

44. Depuis 2017, la Suède soutient les pays d'Europe du Sud-Est dans divers domaines touchant à l'évaluation et à la gestion de la qualité de l'air. Le pays a notamment apporté son appui s'agissant : d'harmoniser la législation avec l'acquis de l'Union européenne ; de développer des systèmes de surveillance de la qualité de l'air, d'inventaires des émissions et de rapports, et d'analyser les données et mettre en œuvre des mesures de réduction de la pollution.

45. Les États-Unis d'Amérique ont évoqué leur étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), s'agissant de donner des conseils d'ordre technique et pratique, à mesure que le PNUE développait son programme relatif à la qualité de l'air. Les deux partenaires se sont employés à renforcer les capacités dans le domaine de la qualité de l'air en Éthiopie et un capteur de qualité de l'air à faible coût mis au point par le PNUE a été testé.

46. Le Conseil des ministres des pays nordiques a apporté son appui au Bélarus et à la Fédération de Russie dans les domaines des inventaires d'émissions, des émissions maillées, de la modélisation et de la projection, principalement axés sur les émissions de PM_{2,5} et de carbone noir.

E. Élaboration de politiques

47. Dix-sept des 120 engagements concernent des initiatives dans le domaine des politiques.

48. Le Canada a revu ses normes de qualité de l'air pour les principaux polluants et a établi des normes et des objectifs plus stricts³³.

49. La Croatie, l'Estonie et la Suisse ont indiqué qu'elles avaient ratifié tout ou partie des trois derniers Protocoles de la Convention³⁴ visant à réduire les émissions des principaux polluants atmosphériques, dont le SO₂, les NO_x, l'ammoniac (NH₃), les COV, les PM_{2,5}, les métaux lourds et les polluants organiques persistants (POP).

50. La Suède a organisé et accueilli l'atelier Saltsjöbaden VI intitulé « De l'air pur pour un avenir durable – Objectifs et défis » (Göteborg, Suède, 19-21 mars 1918), dont l'objectif

³¹ La Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

³² Voir www.opsis.se/en/.

³³ Voir www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/environmental-indicators/air-quality.html.

³⁴ Le Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, le Protocole relatif aux polluants organiques persistants et le Protocole relatif aux métaux lourds.

était de débattre et de proposer des moyens d'accroître la collaboration internationale en matière de réduction de la pollution atmosphérique.

51. L'Ouzbékistan a modifié sa loi sur la protection de l'air atmosphérique. Des modifications ont été apportées à 13 articles et quatre nouveaux articles ont été ajoutés, l'objectif étant d'améliorer le cadre réglementaire de la gestion de la qualité de l'air, ce qui permettra d'assainir l'air dans le pays.

III. Difficultés rencontrées et enseignements tirés

52. La plus grande difficulté rencontrée dans le domaine de la surveillance de la qualité de l'air ambiant concerne l'important investissement et le coût de fonctionnement élevé des réseaux modernes de surveillance de la qualité de l'air. À cet égard, l'accent a été mis sur l'importance que revêt l'appui des donateurs, parallèlement aux allocations provenant des budgets publics.

53. Le manque de ressources humaines en général et de professionnels qualifiés en particulier a été souligné par de nombreux pays et organisations. Ce problème touche divers domaines de la gestion de la qualité de l'air ambiant, dont : l'entretien des stations de surveillance, l'élaboration d'inventaires des émissions et l'établissement de rapports, la modélisation de la qualité de l'air, l'assurance et le contrôle de la qualité, et enfin, l'introduction des meilleures techniques disponibles. Les activités de renforcement des capacités sont le seul moyen d'accroître la qualification des personnels.

54. Certains pays ont mentionné des difficultés liées à la promotion des véhicules électriques, en particulier des problèmes concernant : l'immatriculation des véhicules, le coût élevé des voitures électriques, le manque de bornes de recharge, le faible taux de pénétration des marchés et le caractère insuffisamment développé des marchés. Pour surmonter ces obstacles, la création d'un environnement juridique favorable, le développement d'un réseau de bornes et l'octroi de subventions et autres incitations ont été mis en avant.

55. Plusieurs pays et une organisation ont rencontré des problèmes concernant l'inventaire des émissions. Le manque de données sur les activités (en particulier les données historiques), les changements et les lacunes dans les méthodes d'inventaire, l'absence de facteurs d'émission spécifiques aux pays et d'amélioration de la résolution spatiale de la base de données sur les émissions ont été cités parmi les principales difficultés rencontrées s'agissant d'établir un inventaire des émissions de haute qualité.

56. De nombreux pays ont indiqué qu'il était très coûteux de mettre en œuvre des mesures de réduction des émissions et d'assurer le respect des réglementations, et ont ajouté qu'ils ne disposaient pas des ressources financières nécessaires pour y parvenir. Il est apparu clairement que la planification à long terme, la recherche de sources de financement souples et fiables, et la participation des milieux scientifiques, de la société et des entreprises étaient les meilleurs moyens de résoudre les problèmes financiers.

57. De nombreux pays et une organisation ont rencontré des difficultés dues à une mauvaise coordination entre les parties prenantes. La complexité ou la mauvaise qualité de la communication entre les ministères, les agences et d'autres institutions entraîne des difficultés dans divers domaines de la gestion de la qualité de l'air, mais surtout à l'étape de la mise en œuvre des plans d'action et du développement d'un inventaire des émissions. Il a été souligné qu'il importait de trouver les partenaires appropriés et qu'il fallait maintenir une coopération fructueuse et continue.

58. Certains pays et organisations ont mentionné plusieurs autres difficultés d'ordre général, dont : la pandémie de coronavirus (COVID-19), les barrières linguistiques, les difficultés rencontrées pour réduire les émissions d'ammoniac du secteur agricole et le manque de techniques d'atténuation.

IV. Étapes suivantes et suivi de l'Action de Batumi

59. Les pays et les organisations ont indiqué comment ils envisageaient concrètement de poursuivre les initiatives menées dans le cadre de l'Action de Batumi pour un air plus pur et de leur donner un prolongement.

60. Par exemple, le Canada, la Géorgie, la Hongrie, l'Italie et la Lituanie prévoient de poursuivre l'action qu'ils mènent pour réduire les émissions dans le secteur des transports en limitant les normes d'émission des véhicules, en améliorant la qualité des carburants, en renforçant le contrôle de leur qualité, en développant et en modernisant les transports en commun et en promouvant la mobilité électrique.

61. Certaines activités présentent un énorme potentiel de réduction des émissions dans le secteur agricole. La Hongrie, l'Italie et la Suisse continueront de mettre en œuvre de nouvelles mesures de réduction des émissions dans le secteur agricole au moyen de plans nationaux/régionaux ou de mesures ciblées.

62. Le secteur des ménages est la principale source de polluants particuliers dans certains pays. La Hongrie, l'Italie et la Pologne prendront des mesures pour accroître l'efficacité énergétique des bâtiments, ainsi que pour passer à des sources de chaleur plus propres, à émissions faibles ou nulles, et pour remplacer les installations de chauffage au bois par de nouvelles installations plus propres et plus efficaces sur le plan énergétique.

63. La Géorgie, la Hongrie et la Roumanie ont des plans concrets pour étendre davantage leurs réseaux de surveillance de la qualité de l'air ambiant, améliorer la qualité des données et renforcer leurs systèmes d'évaluation. En particulier, avec l'appui de la Suède et de l'Union européenne, la Géorgie ajoutera huit nouvelles stations de surveillance automatique en 2022, et 10 autres en 2023. La Hongrie continuera d'améliorer son système de modélisation en perfectionnant les données d'entrée et en mettant en place une capacité de prévision de la qualité de l'air. La Roumanie optimisera son réseau de surveillance afin d'atteindre les objectifs de qualité des données fixés au niveau européen et de satisfaire aux obligations de déclaration.

64. La Géorgie, la Lettonie et la Roumanie ont fait état de mesures supplémentaires visant à améliorer la précision des inventaires et des projections relatives aux émissions, à élaborer des rapports d'émissions maillées et à affiner les systèmes de collecte des données.

65. La Géorgie, la République de Moldova, la Suisse et la CEE poursuivront leurs activités de sensibilisation, telles que la diffusion d'informations au moyen de portails sur la qualité de l'air et de registres nationaux des rejets et transferts de polluants, et participeront à divers forums. La Roumanie et la Suisse prévoient de renforcer leur coopération avec différentes institutions et de communiquer plus activement avec les parties prenantes.

66. L'Allemagne, la Lettonie, la Lituanie, la Suède et la CEE prendront des mesures supplémentaires pour renforcer les capacités dans différentes directions et divers pays. La Lettonie et la Lituanie s'efforcent de renforcer les capacités nationales, principalement en matière d'inventaires des émissions. L'Allemagne et la CEE, pour leur part, centrent leur action sur les politiques et mesures relatives à la gestion de la qualité de l'air (y compris les meilleures techniques disponibles), et aux inventaires et projections concernant les émissions de polluants atmosphériques dans la région de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale. La Suède continuera de soutenir les activités de gestion de la qualité de l'air dans les pays des Balkans occidentaux.

67. La République de Moldova prévoit de coordonner ses activités concernant la gestion de la qualité de l'air et l'adaptation aux changements climatiques, d'améliorer son cadre juridique et de mettre en place un système de contrôle du respect des normes actuelles du secteur des composés organiques volatils. La Roumanie poursuivra ses travaux en vue de l'adoption du programme national de lutte contre la pollution atmosphérique.

V. Utilité de l'Action de Batumi pour un air plus pur

68. Les 18 pays³⁵ et les deux organisations³⁶ qui ont répondu à la question posée sur l'utilité de l'Action de Batumi pour un air plus pur ont jugé utile cet instrument à caractère facultatif ; la plupart d'entre eux (13 sur 20) l'ont estimé très utile. Selon certains pays participants, l'Action de Batumi est un outil précieux s'agissant d'adopter et de mettre en œuvre des mesures destinées à améliorer la qualité de l'air ambiant. D'autres pays ont constaté que l'Action de Batumi avait permis de faire connaître les meilleures pratiques et d'échanger des exemples de projets réussis.

69. La CEE et un certain nombre de pays ont conclu que l'Action de Batumi avait permis de sensibiliser aux questions de qualité de l'air à différents niveaux et au sein de groupes cibles. Un pays a constaté que l'Action pourrait être utilisée pour introduire les meilleures techniques disponibles qui seront utiles pour la mise en œuvre des dispositions de divers accords environnementaux multilatéraux.

VI. Principales conclusions

70. Le taux élevé de mise en œuvre des 110 engagements pris par 27 pays et quatre organisations dans le cadre de l'Action de Batumi pour un air plus pur montre que cette initiative à caractère volontaire unique en son genre est un outil précieux pour améliorer la qualité de l'air dans le monde entier.

71. Malgré son caractère facultatif, au niveau national, l'Action de Batumi pour un air plus pur est considérée comme une obligation internationale qui peut servir d'instrument de justification politique pour promouvoir et mettre en œuvre plusieurs activités essentielles dans le domaine de la gestion de la qualité de l'air. En outre, les pays et les organisations ont intérêt à gérer et appliquer de manière plus systématique des mesures couvertes par l'Action de Batumi pour un air plus pur.

72. Comme il est fondé sur le volontariat, ce mécanisme est parfaitement adapté aux circonstances nationales et répond aux priorités et besoins locaux particuliers. Cet aspect est très probablement un facteur décisif de son succès.

73. L'Action de Batumi pour un air plus pur est un instrument aux effets positifs, qui permet de mettre davantage en évidence les problèmes de qualité de l'air et de mieux les faire connaître au grand public et aux décideurs.

74. Pour les pays disposant d'un système de gestion de la qualité de l'air bien développé, l'Action de Batumi peut servir de catalyseur pour l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives extraordinaires dans toutes les directions, de la surveillance et de l'évaluation aux mesures de réduction des émissions.

75. L'Action de Batumi pour un air plus pur constitue un excellent moyen de développer, faire pression et mettre en œuvre diverses activités réalisables pour les pays où, actuellement, les réglementations visant à réduire la pollution atmosphérique ne sont pas encore totalement en place et où, en raison de la situation politique ou socioéconomique, il est difficile d'assumer des obligations.

76. Il est vivement recommandé non seulement de poursuivre l'initiative de l'Action de Batumi pour un air plus pur dans la région de la CEE, mais aussi de l'étendre au-delà de cette région. Elle présente en effet un intérêt pour des pays particuliers et pour des régions entières.

³⁵ Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Canada, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Suède, Suisse et Tchéquie.

³⁶ CEE et Conseil des ministres des pays nordiques.